

ARRÊTÉ N° 2017-032
PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS PARTIELLES
AU CONSEIL DE L'INSTITUT D'ENSEIGNEMENT A DISTANCE DE L'UNIVERSITE PARIS 8
SCRUTIN DU 15 MARS 2017

La présidente de l'Université Paris 8,

- Vu le code de l'éducation ;
Vu les articles D719-1 et suivants du code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Paris 8 ;
Vu les statuts de l'Institut d'enseignement à distance ;
Vu l'arrêté n°2017-029 portant convocation des électeurs;

A R R E T E

Article 1 :

Pour les élections au conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 15 mars 2017, il est institué un bureau de vote composé comme suit :

- Gilles Bernard, président ;
- Samuel Julien, assesseur ;
- Rafi Daudrah, assesseur ;

Article 2 :

Le directeur de l'Institut et le directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} mars 2017

Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis
pour la présidente et par délégation
le Directeur Général des Services
François RIOU

Annick ALLAIGRE